
FONDS MAIF POUR L'ÉDUCATION : PREMIER APPEL A PROJETS

Créé fin 2009 par la MAIF, le Fonds MAIF pour l'Éducation lance son premier appel à projets. Destinée principalement aux associations à but non lucratif, cette opération vise à soutenir et à récompenser des initiatives d'intérêt général, innovantes et originales, en faveur de l'accès à l'Éducation pour tous. Les meilleurs projets retenus par un jury se verront attribuer une dotation financière à l'occasion du Salon de l'Éducation, fin novembre à Paris. Pour en savoir plus et retirer un dossier de candidature : www.fondsmaifpourleducation.fr

LE FONDS MAIF POUR L'ÉDUCATION S'ENGAGE...

La MAIF milite, de longue date, en faveur de l'accès à l'éducation pour tous. Pour fédérer l'ensemble de ses actions en la matière et marquer son engagement dans la durée, la mutuelle vient de créer le Fonds MAIF pour l'Éducation.

L'objectif de ce Fonds est de soutenir, via des mécénats, des actions d'intérêt général traitant du thème de "l'accès à l'Éducation pour tous" au sens large. À terme, il regroupera de très nombreuses actions dans différents domaines (intégration scolaire des personnes en situation de handicap, actions originales de soutien scolaire, création d'outils pédagogiques innovants et accessibles...).

Pour mener à bien sa mission, le Fonds MAIF pour l'Éducation lance son premier appel à projets afin de soutenir et de valoriser les actions mises en place, notamment par des associations, et visant l'intérêt général. Il récompensera les lauréats par le biais d'une dotation financière de 20 000 euros, répartie entre les projets à dimension nationale et ceux à dimension locale. Les projets retenus se verront remettre leur dotation à l'occasion du Salon de l'Éducation, qui se déroulera du 25 au 28 novembre, à Paris.

COMMENT PARTICIPER A CET APPEL A PROJETS ?

Cet appel à projets s'adresse à tout groupe de personnes ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM et constitué en association type Loi 1901 ou tout autre organisme exerçant une activité d'intérêt général. Les candidats doivent être éligibles à recevoir des dons au titre du mécénat et être habilités à émettre le formulaire CERFA 11580*03.

Pour participer, il suffit de retirer un dossier de candidature téléchargeable sur le site du Fonds MAIF pour l'Éducation ou par simple demande écrite à l'adresse suivante :

Fonds MAIF pour l'Éducation
Appel à projets 2010
200 Avenue Salvador Allende
79000 NIORT

Le dossier complété doit être renvoyé par courrier **avant le 30 septembre 2010** à l'adresse ci-dessus.
En savoir plus

Modalités, calendrier et résultats sur : www.fondsmaifpourleducation.fr

Contact presse :

Sylvie LE CHEVILLIER - 05 49 73 75 60 – sylvie.le.chevillier@maif.fr

Garry MENARDEAU - 05 49 73 75 86 – garry.menardeau@maif.fr